



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trois novembre à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 27 octobre 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Cécile, conseillers.

◆ **CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et de la réussite concomitante à l'examen professionnel d'un agent, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer le dispositif suivant :

- La création, à compter du 20/02/2026, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet relevant de la catégorie C, au secrétariat de la mairie ;
- La suppression, à compter du 20/02/2026, de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet au secrétariat de la mairie et,
- De modifier le tableau des effectifs suivant :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	0	TC
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,**
- **Valide la suppression du poste d'adjoint administratif,**
- **Accepte la modification du tableau des effectifs comme présentée,**



République Française
Département du Loiret
Commune d'Ingrannes

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 045-214501686-20251103-2025_040-DE

S'LO

N° 2025-040
Nomenclature : 4.1.1

- Décide d'inscrire au budget 2026 les crédits correspondants,
- Autorise le maire à signer tout acte y afférent

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 3 novembre 2025
Le Maire,
Éric POILANE



Le maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la suite de sa transmission à la Préfecture en date du 03/11/2025 et sa publication en date du 03/11/2025, Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.